

M. l'Orateur: Le ministre ne faisait que remettre en question les intérêts exprimés dans les circonstances. Ce faisant, il n'enfreint aucune loi ni aucun règlement que je connaisse. C'est pourquoi, d'après les précédents établis récemment, j'estime qu'il n'y a pas eu atteinte aux privilèges des députés.

M. BROADBENT—LE PRÉSOMÉ CAMBRIOLAGE COMMIS PAR LA GRC—LES RÉPONSES DU PREMIER MINISTRE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je soulève également la question de privilège et la décision que vous venez de rendre m'encourage. Je soulève la question de privilège relativement à des réponses données à la Chambre cet après-midi par le premier ministre. Depuis un mois, tous les députés de la Chambre commencent à comprendre comment ce maître incontesté de la demi-vérité a manipulé les questions de la GRC, de la sécurité et de la responsabilité ministérielle. Cependant, je pense qu'aujourd'hui, il a enfreint le Règlement en induisant la Chambre en erreur, pour employer un euphémisme, et ce, à deux reprises.

Une voix: Était-ce voulu?

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, la première fois, c'était dans une réponse à une question que j'ai posée. Il a lancé une accusation tout à fait irréfléchie en disant que j'ai déclaré à un moment donné que la GRC a participé à un cambriolage au siège social du Nouveau parti démocratique à Ottawa. Voilà ce dont le premier ministre m'a accusé. Jamais, monsieur l'Orateur, que ce soit à la Chambre ou à l'extérieur, je n'ai fait une telle allégation. Mon collègue le député de Greenwood a proposé le 1^{er} novembre dernier la motion suivante à la Chambre:

Qu'étant donné le cambriolage dont le bureau fédéral du Nouveau parti démocratique a fait l'objet le 3 décembre 1972, le gouvernement ordonne la tenue d'une enquête complète sur les perquisitions et les cambriolages dont les locaux de différents partis politiques peuvent avoir fait l'objet au Canada.

Je sais que le premier ministre a beaucoup d'imagination, monsieur l'Orateur, mais il faudrait une imagination aussi fertile que la sienne pour conclure à une accusation que j'aurais portée contre la GRC. Cette motion, je le répète, était celle du député de Greenwood. Je n'avais rien à y voir, et la motion elle-même, bien sûr, ne comporte aucune allégation semblable. Toutes les questions soulevées dans cette affaire, comme le sait le premier ministre, sont toujours restées des questions et ne se sont jamais transformées en accusations. J'ai dit, pour me servir d'un euphémisme que nous connaissons bien à la Chambre, que le premier ministre a induit la Chambre en erreur en soutenant que j'avais prétendu que la GRC s'était effectivement introduite par effraction dans les bureaux de notre parti politique à Ottawa.

Le premier ministre s'est également trompé quand il a répondu à une autre question. Je lui demandais si à un moment où il devait exercer ses responsabilités de premier ministre—il le fait à l'occasion—soit quand il a découvert en 1974 et 1975 que la GRC recueillait illégalement des renseignements sur le Parti québécois, il a essayé de savoir si la GRC se livrait à une surveillance systématique de quelque autre parti politique. Il m'a répondu aujourd'hui: franchement, non.

Privilège—M. Broadbent

Cela laisse sous-entendre ni plus ni moins qu'il connaissait la réponse, qu'aucun autre parti politique n'était sous surveillance. Il a dit le 2 novembre à la Chambre en répondant à un autre député, le député de Perth-Wilmot qui l'interrogeait à ce même sujet, celui de savoir si d'autres partis politiques avaient fait l'objet d'activités injustifiées de la part de la GRC, comme en fait foi la page 561 du hansard:

... je ne sache pas qu'un parti politique ait jamais été l'objet d'une surveillance, si ce n'est l'espionnage du Parti québécois dont j'ai parlé tantôt et que j'ai fait cesser dès que je l'ai apprise.

Dans cette réponse, il dit qu'il ne savait pas ou qu'à sa connaissance aucun autre parti politique ne faisait l'objet de surveillance. Aujourd'hui, en répondant à ma question visant à savoir s'il s'était renseigné au sujet de la surveillance d'autres partis, il a dit que, franchement, non, il ne l'avait jamais fait. Il pourra éluder cet aspect de la question de privilège en disant qu'il n'a pas posé la question, mais quand il a fourni sa réponse le 2 novembre, et même si on avait l'impression qu'il ne s'était pas renseigné, il ne l'a pas mentionné expressément. C'est donc une sorte de demi-vérité et peut-être que je n'aurais pas soulevé la question de privilège à ce propos.

Je le répète, je soulève la question de privilège pour le premier motif. D'après lui, j'aurais dit une chose que je n'ai jamais dite ni ici ni ailleurs. Si vous jugez qu'il s'agit bel et bien d'une question de privilège, je proposerai que la question soit soumise au comité des privilèges et élections.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois que l'on peut facilement disposer de la deuxième question soulevée par le chef du Nouveau parti démocratique. Tout lecteur de bonne foi pourra conclure que le chef du Nouveau parti démocratique essayait d'interpréter mes propos mais que le texte ne lui donne pas raison. Je pense que je puis m'en tenir là. J'ai répondu alors, comme je l'ai fait aujourd'hui, qu'au meilleur de ma connaissance il n'y avait pas eu surveillance, bref, que je n'étais pas au courant. Le chef du Nouveau parti démocratique reconnaît que peut-être sa position n'est pas très solide en ce sens.

Il insiste davantage sur le premier point soulevé aujourd'hui à propos des cambriolages des bureaux du Nouveau parti démocratique dont la GRC serait l'auteur. Monsieur l'Orateur, je comprends que les néo-démocrates essaient maintenant de revenir sur la position qu'ils ont adoptée depuis quelques semaines. Sauf erreur, le chef du NPD a rencontré ses gens en Saskatchewan au cours de la fin de semaine pour constater que ceux-ci n'appuyaient pas toutes ces allégations hystériques à propos de la GRC.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Cela ne veut pas dire, monsieur l'Orateur, que les Canadiens ou les membres de notre parti ne sont pas préoccupés par ces illégalités ou par les activités illégales de certains agents de la GRC. Je le répète, nous avons fait part de chaque cas au procureur général de la province ou à la Commission royale d'enquête. Ces questions nous préoccupent. Selon nous, elles revêtent une très grande importance en ce qui concerne les libertés civiles.